

Alexandre Porthault
389 rue du Bourg
45770 Saran

Mme le Maire
Mairie de Saran
45770 Saran

Saran, le 30 mai 2011,

Madame Le Maire,

suite à l'entretien que nous avons eu le 17 mars 2011 où vous m'avez présenté le projet d'une route passant en partie sur un terrain dont je suis propriétaire et durant lequel j'ai attentivement écouté votre argumentation sur le bien-fondé de cette infrastructure, vous attendiez une réponse de ma part. Après consultation de mon notaire et de plusieurs urbanistes, je vous la soumet par la présente.

Je suis au regret de vous signifier mon désaccord concernant le projet présenté pour les raisons suivantes :

- d'un point de vue strictement personnel, ce projet m'enlèverait plus de 600m² de mon terrain, où vous le savez je souhaite développer un projet agricole, construire mon habitation et un bâtiment de stockage pour ma production. La surface dont je dispose étant limitée, je ne souhaite pas la voir diminuer dans une infrastructure qui de plus apporte des nuisances (sonores, visuelles et lumineuses) sans parler de la pollution engendrée par une circulation motorisée supplémentaire inutile ;
- d'un point de vue écologique, voir disparaître encore 600m² de terres cultivables sous le bitume pour une route qui n'est pas indispensable apparaît comme un gâchis ;
- cette route n'est pas indispensable d'un point de vue urbanistique, puisque les accès permettant de desservir les futures constructions existent déjà ou pourront être créés sans prendre de la surface supplémentaire. Le projet d'une voie parallèle à l'axe des rues de la Montjoie et du Bourg pour relier le pôle du Bois Joly (équipements sportifs) au pôle du Centre Bourg distants l'un de l'autre de moins de 2km n'est pas légitime, parce que les trajets de moins de 2km devraient se faire en douceur (bicyclette, marche), les engins motorisés empruntant la route existante ; parce que le double sens tout le long de cette voie est impossible puisque la voie traversant le lotissement Nicole Duclos est à sens unique ; enfin parce que l'idée de fournir une alternative routière aux automobilistes va à l'encontre de votre intention d' "encourager les automobilistes à emprunter les axes principaux en les faisant ralentir par un trajet sinueux entouré de voies douces" puisque comme l'a rappelé très bien un conseiller municipal lors de la réunion de quartier du Bourg le 8 avril dernier "la route appelle les voitures" ;
- d'un point de vue sécurité pour les déplacements doux, la seule manière de protéger réellement les usagers, ce n'est pas de les parquer sur un trottoir ou une piste de cyclable, c'est d'empêcher la voiture de passer partout et de la cantonner à quelques axes alors que les autres usagers pourront aller librement par tous les autres. A ce moment seulement on encourage la circulation douce et on augmente la sécurité ;
- d'un point de vue sécurité en général, les travaux actuels de réfection de la voirie prouvent que des déviations sont déjà possibles et que la création d'une nouvelle voie n'est pas absolument nécessaire.

Cependant, dans un esprit de conciliation et pour augmenter la sécurité, je vous propose de retravailler un nouveau projet sur les bases suivantes :

- l'espace pour un chemin piétonnier et cycliste est déjà suffisant ;
- l'espace pour faire passer les réseaux est lui aussi déjà suffisant ;

- reste la possibilité de faire passer un véhicule de secours, pour cela j'ai bien compris la nécessité d' "arrondir les angles" et d'élargir légèrement le passage ;
- le chemin ne doit pas être bitumé ;
- l'accès sera fermé aux extrémités par une borne rétractable en cas de besoin ou autre dispositif similaire empêchant la circulation automobile.

La voie serait donc un chemin pierreux sans trottoir juste assez large pour permettre le passage d'un véhicule de secours en cas de nécessité et sa réalisation nécessitera donc la cession de la surface la plus petite possible à définir ensemble.

Cette proposition est avantageuse pour toutes les parties et pour les usagers pour les raisons suivantes :

- elle n'empêche aucunement la construction ou l'accès aux futurs bâtiments ;
- la sécurité est renforcée, les secours ayant un accès supplémentaire ;
- les riverains n'ont pas une route de plus qui passe le long de chez eux ;
- la surface à céder est vraiment moindre ;
- le coût pour la commune est beaucoup moins important tant à l'achat (je rappelle que les m² à racheter sont urbanisables) qu'à l'entretien (pas de route à refaire, pas de bande verte à entretenir) ;
- la sécurité des déplacements doux est renforcée ;
- les déplacements doux sont encouragés par un chemin agréable sans bitume ;
- dans un cas exceptionnel, il serait même possible de faire une déviation temporaire à sens unique sur ce chemin ;

J'espère que cette proposition recevra un accueil favorable de votre part et je me tiens à votre disposition pour en discuter.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations respectueuses.

Alexandre Porthault